



Le 14 février 2014

Service des poursuites pénales du Canada – Numéro du dossier DP : PPSC-1000014425

Demande de propositions

Service de signification – Bureau régional de l'Ontario

Ce qui suit doit être lu en parallèle avec la demande de propositions et les documents du contrat et en fait partie intégrante.

Question 1 :

Cette question est liée à la question 5 des questions et réponses 3 du 6 février 2014.

L'écrit actuel, il n'y a que l'option des prix par volume. Pouvez-vous s'il vous plaît confirmer que tous les prix doivent être fournis sur la base de services ou dépôts de signification en lot ou devrait-il y avoir une autre section qui nous permet de vous fournir les prix sur la base de services ou dépôts de signification individuelle?

Réponse 1 :

Des précisions ont été apportées à la base de paiement. S'il vous plaît voir l'addenda 2.

Question 2 :

Section O-6 de la DP, je suis toujours pas certain ce qui doit être fournis comme information.

- a) Faut-il tout simplement dire que nous avons la confirmation que notre demande a été reçue et est en cours de traitement?
- b) Y a-t-il des documents qui doivent être fournis dans le cadre de la réponse à la DP?
- c) Est-ce que nous devons fournir des vérifications des antécédents criminels à ce moment?

Est-ce que quelqu'un peut-il s'il vous plaît fournir avec des précisions sur cette question pour s'assurer que nous sommes en conformité avec les exigences de la DP?

Réponse 2 :

À ce point, il est important de mentionner que toutes les demandes sont traitées par TPSGC. Ceci prendra un certain temps pour TPSGC à terminer ce processus.

Nous vous demandons d'indiquer dans votre proposition technique que votre processus de demande a été débuté et que vous êtes en attente de direction de TPSGC. Aucune documentation est nécessaire.

Addenda 2 à la DP est joint.

Anik Devlin
Agente d'acquisitions
Service des poursuites pénales du Canada
Division de la gestion des acquisitions